

# COMMUNE D'ORSAY

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

---

**Etaient présents :** David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou, Ariane Wachthausen, Rémy Darmon, Elisabeth Caux, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Elisabeth De Lavergne, Abdelhamid Mellouk, Christophe Le Forestier, Louis Leroy, Caroline Danhiez- Caillot, Eric Lucas

**Absents excusés représentés :**

Frédéric Henriot (arrivée à 21h32)	Pouvoir à Eliane Sauteron
Pierre Bertiaux (arrivée à 20h58)	Pouvoir à Mireille Delafaix
Elisabeth Delamoye	Pouvoir à David Ros
Marie-Pierre Digard (arrivée 20h51)	Pouvoir à Didier Missenard
Kaouthar Benameur	Pouvoir à Martine Charvin
Laurent Remy	Pouvoir à Christophe Le Forestier
Patrick Villette	Pouvoir à Eric Lucas
Pierrick Courilleau	Pouvoir à Louis Leroy

**Absents : //**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents à 20h30 : 25

Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Rémi Darmon est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

**2023-123 – FINANCES – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE À L'EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT COUVERTS PAYANTS DUBREUIL ET ÎLOT DES COURS - AUTORISATION DE LANCEMENT**

***Le Conseil municipal d'Orsay,***

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-1411-1 et suivants et ses article R.1411-1 et suivants,

**Vu** les articles L. 1121-1 et L. 3114-1 du Code de la commande publique,

**Vu** l'avis de la commission « Finances, développement économique et affaires générales » du 14 décembre 2023,

**Considérant** que la commune souhaite exploiter les parcs de stationnement couverts payants Dubreuil et Îlot des Cours dans le cadre d'un contrat de délégation de service public sous forme de concession de service,

**Considérant** l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux réunie le 06 décembre 2023, sur le recours à une délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement couverts payants,

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **Autorise** le Maire à recourir à une délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement couverts payants ;
- **Autorise** le Maire à lancer une procédure de consultation selon les termes prévus au Code Général des Collectivités Territoriales et au Code de la commande publique.

Certifié exécutoire, compte tenu  
de la transmission en Préfecture le **22 DEC. 2023**  
et de la publication le

**22 DEC. 2023**

David ROS  
Sénateur-Maire d'Orsay  
Conseiller départemental de l'Essonne

